



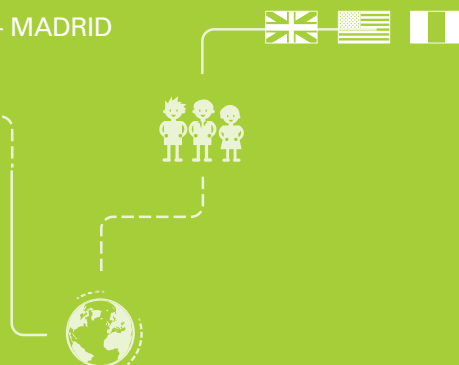
TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 (salaires 2018)



L'IGS-RH, L'ÉCOLE DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE IGS

3 CAMPUS : LYON - PARIS - TOULOUSE
3 SITES D'ÉTUDES : DUBLIN - LONDRES - MADRID

www.igs-ecoles.com

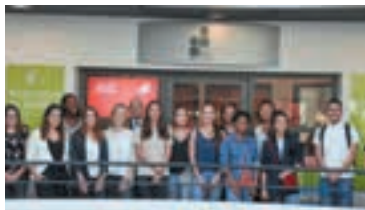


CATÉGORIES **A** & **B**

FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE UN INVESTISSEMENT
DURABLE POUR VOTRE ENTREPRISE :

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'IGS-RH

DES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES ET DES PROJETS REALISÉS GRÂCE À VOTRE TAXE D' APPRENTISSAGE



OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

L'IGS-RH Lyon a lancé son Bachelor RH International à la rentrée 2018-2019. Il est rythmé par deux expériences internationales à Dublin puis au Canada. Cette offre complète les partenariats existants aux États-Unis, en Ecosse, Royaume-Uni, Espagne, Finlande et Australie. Autant d'opportunités pour nos étudiants d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger et y accomplir leurs stages.

PÉDAGOGIE : « LE FORUM RH » DE L'ÉCOLE IGS-RH LYON

Les stratégies des entreprises évoluent avec leur marché et leurs enjeux économiques. Les fonctions RH accompagnent au quotidien ces transformations qui demandent toujours plus d'innovation, de réactivité et de souplesse. Les Ressources Humaines se transforment elles aussi à grande vitesse. Le Forum RH, projet pédagogique des étudiants en Cycle Mastère Professionnel 1 « Responsable de la Gestion des Ressources Humaines », est dédié à l'analyse et la mise en œuvre de ces transformations.

RECHERCHE : « L'ATELIER RH » DE L'ÉCOLE IGS-RH LYON

Un projet de recherche appliquée de 15 mois piloté par nos étudiants en Cycle Mastère Professionnel 2 « Management et Direction des Ressources Humaines » et donnant lieu à une publication officielle autour d'une thématique RH d'actualité.

« LES LEARNING LAB »

Ils permettent d'expérimenter de nouvelles pédagogies (MOOC, Business & Serious Games, Flipped Classroom...) et de tester des matériels et des technologies innovantes (smartboard, capture vidéo, robots...). Disposant d'une équipe dédiée, ils aident nos intervenants et enseignants chercheurs à mieux répondre aux besoins et aux modes d'apprentissage de la génération des « digitalnatives ».

L'INCUBATEUR

À la fois lieu d'échange et d'hébergement, l'incubateur est un accélérateur des projets entrepreneuriaux portés par les étudiants et diplômés. Plus qu'un espace de co-working, il permet le développement d'un véritable écosystème dédié à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise.

UNE ÉCOLE AU SERVICE DES ENTREPRISES

- Un « **Service Relations Entreprises** » pour le recrutement de vos stagiaires, alternants et futurs collaborateurs,
- Des **événements Étudiants / Entreprises** pour développer votre **marque employeur** et communiquer sur vos métiers,
- Une **implication** de votre entreprise dans **les cursus et les projets pédagogiques** : cas d'étude en entreprise, participation aux directions et jurys de mémoire, parrainage de promotions,
- L'externalisation de votre **R&D** en soutenant nos projets de recherche
- L'accès au **réseau de 18 000** diplômés, IGS-RH
- Le soutien d'**Hand'IGS**, la mission handicap du Groupe IGS, dans vos projets d'accompagnement du handicap.

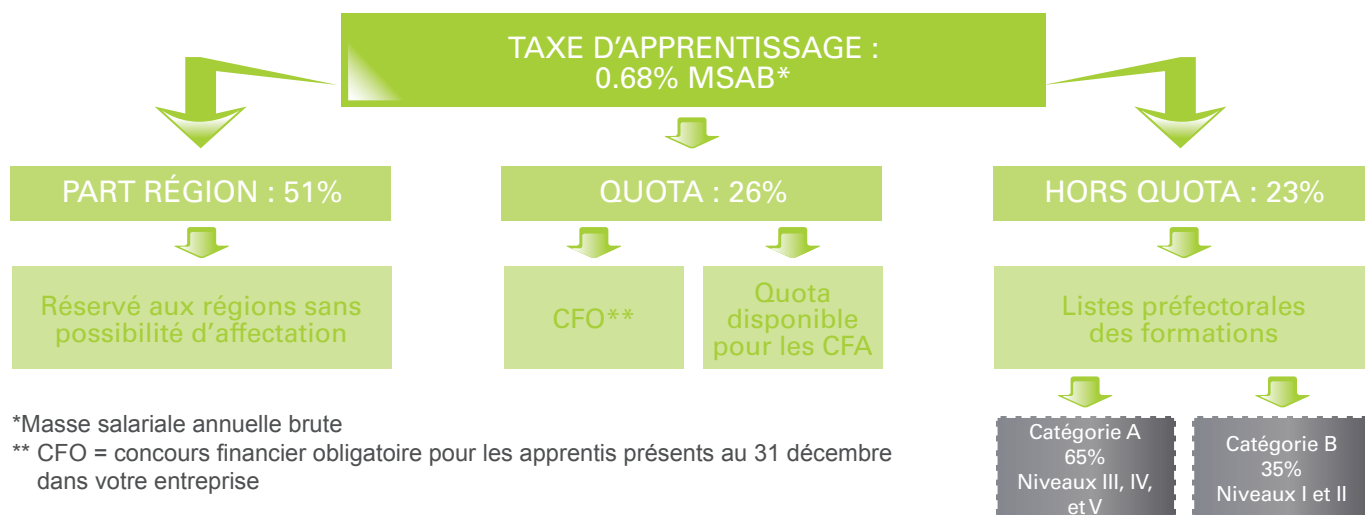


MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2019, elle s'élève à 0.68% de la masse salariale.

Elle se divise en 3 parties : **la part réservée au Conseil Régional, le Quota** qui sert à financer l'apprentissage, et le **hors quota** (barème catégories A et B) qui permet de financer des formations premières et technologiques.

Lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 5% de l'effectif moyen annuel pour les entreprises de plus de 250 salariés, le transfert de la CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage) se fait vers le quota.



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous souhaitez participer au développement de notre école. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.

- 1- Complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de l'école IGS-RH et de notre partenaire CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS pour le quota.
- 2- Renvoyez à votre OCTA votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 28 février 2019.

Merci également de faire parvenir une copie de votre bordereau au service des relations entreprises de l'école IGS-RH.

L'école IGS-RH est habilitée en catégories A & B. Vous pouvez, avec votre quota soutenir le CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.



CONTRIBUEZ AU DEVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE IGS-RH PAR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

L'École IGS-RH

Précurseur de la formation en Gestion et Management des Ressources Humaines, l'IGS-RH, Institut de Gestion Sociale, accompagne et impulse l'évolution de la fonction depuis plus de 40 ans. Devenue leader auprès des entreprises, l'école entretient avec les professionnels RH des liens privilégiés en développant une pédagogie centrée et équilibrée entre formation académique et opérationnelle. Son ouverture à l'international propose aux étudiants une réponse indispensable à la globalisation d'un monde où le développement du capital humain devient l'enjeu majeur de la réussite des entreprises et de leur compétitivité. Convaincu qu'il ne peut y avoir de progrès économique durable sans progrès social, l'Institut de Gestion Sociale révèle les talents en ressources humaines, participe à leur épanouissement et accompagne individuellement leur entrée sur le marché du travail.

18 000 professionnels RH formés à l'IGS-RH collaborent aujourd'hui en France et dans le monde, constituant l'un des plus larges et des plus actifs réseaux de diplômés RH en Europe.

POUR LE VERSEMENT DE VOTRE HORS QUOTA (BARÈME) CATÉGORIES A & B :



IGS-RH
47, rue Sergent Michel Berthet
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09
Tél. : 04 72 85 71 71

www.igs-ecoles.com

UAI : 0693270E

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

POUR LE VERSEMENT DE VOTRE QUOTA :



CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS
47, rue Sergent Michel Berthet
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09
Tél. : 04 72 85 71 23

www.cfa-igslion.com

UAI : 0693306U

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS :



Service Relations Entreprises

Hajer DJEBARI
Tél. : 04 72 85 71 92
hdjebari@groupe-igs.fr



Service Taxe d'Apprentissage

Isabelle GERFAUD-VALENTIN
Tél. : 04 72 85 71 07
igerfaud@groupe-igs.fr